

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération



**RAPPORT NATIONAL
SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063
2013-2019**

Novembre 2019

Table des matières

INTRODUCTION	3
STRATEGIES CLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063	4
ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE L'AGENDA 2063	5
<i>Objectif 1 : Un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour toutes les populations africaines</i>	5
<i>Objectif 2 : Des citoyens bien instruits et une révolution des compétences appuyée par la science, la technologie et l'innovation</i>	7
<i>Objectif 3 : Des citoyens en bonne santé et bien nourris</i>	7
<i>Objectif 4 : Des économies transformées et création d'emplois</i>	9
<i>Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une production et une productivité renforcées</i>	10
<i>Objectif 6 : Économie bleue/des océans pour une croissance économique accélérée</i>	11
<i>Objectif 7 : Des économies et des collectivités durables sur le plan environnemental et soucieuses du climat</i>	11
<i>Objectif 8 : Une Afrique unie (Fédérale ou Confédérée)</i>	12
<i>Objectif 10 : Des infrastructures de classe mondiale dans toute l'Afrique</i>	12
<i>Objectif 12 : Mise en place d'institutions fortes et d'un leadership transformateur à tous les niveaux</i>	14
<i>Objectif 17 : Égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie</i>	15
<i>Objectif 18 : Engagement et autonomisation des jeunes et des enfants</i>	16
<i>Objectif 19 : L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires et la coexistence pacifique au niveau mondial</i>	16
<i>Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement</i>	17
RECOMMANDATIONS	18
CONCLUSION	19
ANNEXES : Tableau de bord du Sénégal	20

INTRODUCTION

Au regard de sa position géographique privilégiée sur la façade atlantique, le Sénégal est la porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest. Pays carrefour, à la croisée des chemins qui mènent vers l'Europe, l'Amérique et le Moyen et Extrême Orient, le Sénégal constitue un véritable hub commercial ouvert aux opportunités d'affaires. Au-delà de la solidité des institutions, de la reconnaissance des droits politiques et sociaux, la liberté d'expression constitue une avancée significative dans la consolidation de l'État de droit et la stabilité de la démocratie.

Depuis son éligibilité à l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) en 2000, le Sénégal met en œuvre, à travers sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), des politiques et programmes intégrés, dans une démarche inclusive. Le premier Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté, DSRP-I, défini sur la période 2003-2005, a été mis à profit pour consolider les performances économiques des programmes structurels. Le DSRP-II couvrant la période 2006-2010, s'était engagé dans la mise en œuvre de la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté. C'est ainsi qu'il a associé la Stratégie de Réduction de la Pauvreté à la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), pour une meilleure intégration des objectifs de développement économique et social prenant en compte la réduction des inégalités sociales et l'accélération de l'atteinte des OMD.

Toutefois, les résultats enregistrés en termes de croissance restaient en deçà de l'objectif d'au moins 7% nécessaire pour créer suffisamment d'emplois, d'améliorer significativement les conditions de vie des ménages et réduire la pauvreté. Ainsi, le Sénégal a décidé d'adopter un nouveau modèle de développement en 2014, pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie, dénommée **Plan Sénégal Émergent (PSE)**, constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme. Cette aspiration à un mieux-être se décline en une vision qui est celle d'«**Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit**». Il repose sur trois axes :

- Le premier consiste à la transformation de la structure de l'économie sénégalaise, dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte, durable et inclusive,
- le deuxième vise à élargir l'accès aux services sociaux et préserver les conditions d'un développement durable
- et, enfin, le dernier axe apporte des réponses aux exigences de bonne gouvernance, à travers le renforcement des Institutions et la promotion de la paix et de la sécurité

La première phase de mise en œuvre du PSE (2014-2018), le Sénégal a enregistré des progrès significatifs dans beaucoup de domaines. Au plan macroéconomique, l'économie s'installe progressivement sur une trajectoire de croissance forte et durable, conjuguée à une baisse progressive du déficit budgétaire et un faible niveau de l'inflation. Pour la cinquième année consécutive, notre économie enregistre un taux de croissance de plus de 6% par an. S'agissant du développement du capital humain et de la protection sociale, des mesures volontaristes ont été prises, pour lutter contre les inégalités et la pauvreté, avec les bourses de sécurité familiale et la couverture maladie universelle, l'élargissement de la carte scolaire et universitaire et le renforcement de l'accès aux soins de santé de qualité. Dans le domaine de la Gouvernance économique et financière, de la justice, du développement local et de la sécurité, plusieurs

réformes ont été aussi entreprises pour renforcer la productivité et la compétitivité de notre économie.

STRATEGIES CLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063

Le Gouvernement, ayant adopté la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) comme cadre d'exécution budgétaire, a donné une forte impulsion au suivi et à l'évaluation cohérente et harmonisée de la mise en œuvre des orientations stratégiques du PSE. A cet effet, il a fait des efforts pour l'alignement et l'intégration des engagements internationaux au PSE.

Le PSE, défini pour un horizon de 20 ans et décliné en deux phases décennales, est mis en œuvre à travers des Plans d'Actions prioritaires (PAP) quinquennaux, adossés aux axes stratégiques, aux objectifs sectoriels et aux lignes d'actions de la Stratégie. Le PAP se décline à travers des projets et programmes de développement inscrits dans un cadre budgétaire. Ainsi, chacun des trois (03) axes du PSE cadre avec les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063 :

- **L'axe 1** : « *Transformation structurelle de l'économie et croissance* » qui cadre parfaitement avec trois Aspirations de l'Agenda 2063 (Aspirations 1, 2 et 7) et vise la création durable de riches et l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes ;
- **L'axe 2** : « *Capital humain, Protection sociale et Développement durable* » qui cadre avec trois (03) Aspirations de l'Agenda 2063 (Aspirations 1, 6 et 7), doit permettre d'améliorer considérablement l'offre et la demande de services sociaux et la couverture sociale ; et
- **L'axe 3** : « *Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité* » qui correspond à cinq (05) Aspirations de l'Agenda 2063 (Aspirations 3, 4, 5, 6, 7), et qui vise à répondre aux exigences de bonne gouvernance, de promotion de la paix, de la sécurité et de l'intégration africaine.

En termes de renseignement des indicateurs, le dispositif actuel de suivi du Sénégal, permet de renseigner près des deux tiers des indicateurs de l'Agenda 2063, soit 67%. Toutefois pour parvenir à assurer un suivi correct, les indicateurs doivent être renseignés et désagrégés.

Le Gouvernement du Sénégal a mis en place un Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE) en 2015, afin d'assurer le suivi-évaluation de ses politiques publiques. Ce dispositif permet d'asseoir une meilleure coordination des mécanismes de suivi-évaluation et de partager les résultats. Le CASE rassemble les principaux acteurs que sont : la Présidence de la République, Le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, le Ministère des Finances et du Budget, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), le Bureau Opérationnel de Suivi du PSE, le Bureau Organisation et Méthodes. Le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération à travers la Direction Générale de la Planification et des Politiques Publiques assure le secrétariat technique du CASE.

En termes de processus, chaque année, le Sénégal organise une revue conjointe, qui constitue le cadre de partage des résultats prioritaires enregistrés dans la mise en œuvre du PSE et réunissant l'ensemble des catégories d'acteurs. Cette revue nationale est l'occasion de faire une analyse spécifique de la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2063 et d'en dégager les contraintes.

Les rapports ainsi élaborés sont soumis pour adoption à un Comité interministériel, présidé par le Premier Ministre, jusqu'en 2018, en présence de l'ensemble des membres du Gouvernement, avant leur présentation lors d'un Conseil Présidentiel, avec la participation de tous les acteurs au développement (société civile, parlement, collectivités locales, secteur privé et partenaires techniques et financiers).

ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063

Objectif 1 : Un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour toutes les populations africaines

Revenus, emplois et travail décent

L'axe 1 du Plan Sénégal Émergent consiste à la transformation de la structure de l'économie sénégalaise, dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte, durable et inclusive. L'objectif est, d'une part, favoriser le passage du Sénégal au statut de pays à revenu intermédiaire et d'autre part, d'installer et de maintenir l'économie sur une trajectoire de croissance forte vers le seuil minimum franchi par les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Le revenu national brut par habitant (RNB) a connu une amélioration de 11,4% entre 2013 et 2017 (dernière donnée disponible), pour se situer à 757 426,19 FCFA, et traduisant une performance de 63% par rapport à l'objectif escompté.

Au Sénégal, la problématique de l'emploi, en particulier celle des jeunes et des personnes vulnérables, demeure cruciale et constitue un enjeu majeur pour l'État. Depuis plusieurs décennies, la situation de la population jeune est marquée par une forte croissance démographique.

Pour faire face à cette problématique, le Gouvernement a adopté une politique nationale de l'emploi (2010-2015 et 2017-2020) qui repose sur le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché du travail, ainsi que sur la promotion de l'auto-emploi, en milieu rural et urbain, favorisant l'insertion professionnelle des jeunes en cohérence avec l'« Agenda 2063 » de l'Union africaine.

De plus, l'État a mis en place le Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC) en 2014, pour contribuer à la réduction de la précarité sociale en milieu rural par la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes.

Le PRODAC consiste à aménager de vastes étendues de terres (ou domaine agricole communautaire) et de les doter d'infrastructures de qualité, permettant aux jeunes, en particulier, de s'adonner à des activités économiques telles que la production végétale, animale, aquacole et la transformation.

Grâce à toutes ces actions, le taux de chômage au sens strict du BIT des individus de 15 ans et plus est estimé à 2,9% en 2017. Au sens élargi, le taux de chômage¹ est estimé à 12,5% en 2017 contre 25,7% en 2013, traduisant une performance de 342% par rapport à l'objectif escompté.

¹ Le taux de chômage au sens strict du BIT est de 2,9% et celui élargi de 12,5% - ERI-ESI 2017

En somme, pour ce domaine prioritaire, le Sénégal a enregistré de très bonnes performances (203%) durant cette première décennie de mise en œuvre de l'agenda.

Pauvreté, inégalité et faim

La lutte contre la faim et la malnutrition constitue un défi majeur que le Gouvernement du Sénégal a pris à bras le corps en mettant en place depuis 2002, le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN), dont le nombre d'enfants de moins de cinq ans bénéficiant de services de nutrition au niveau communautaire a atteint 1 700 000 en 2018.

Par ailleurs, le Sénégal s'est doté en 2015 d'une Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN 2015-2025), basée principalement sur la concrétisation de l'approche multisectorielle reconnue comme la meilleure option pour aboutir à l'amélioration de l'état nutritionnel des communautés. Pour opérationnaliser la PNDN, l'État du Sénégal a élaboré le Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition (PSMN) composé des Plans d'Action Sectoriels (PAS) de 12 secteurs.

Aussi, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR) adoptée en janvier 2016, vise à assurer aux populations sénégalaises une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et une meilleure résilience face aux chocs, à l'horizon 2035. Pour mettre en œuvre la SNSAR, l'État a validé, en 2017, un Programme national d'Appui à la Sécurité alimentaire et à la Résilience (PNASAR).

Cependant des efforts doivent encore être menés afin de combler le retard dans la réalisation de l'objectif de réduction de **l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans**. En effet, ce taux a connu une réduction lente entre 2013 et 2018, pour se situer à 15,2% en 2018, soit un indice de performance de 8% par rapport à la valeur prévue de 2019. Les effets et impacts des différents programmes prennent du temps à se faire sentir.

Pour ce qui est de **l'accès des populations à l'eau potable**, les performances ont été bonnes. L'indicateur est passé de 90,4% en 2013 à 96,2% en 2018. La valeur prévue pour 2019 sera même dépassée. Le Programme d'urgence mis en œuvre depuis 2015 a permis une augmentation de 60 000 m³ supplémentaires pour la satisfaction des besoins en eau dans le monde rural, ce qui a permis de résorber les déficits lors de la période de pointe et de maintenir la performance du secteur. Par ailleurs, l'État a consenti de gros efforts dans le financement de l'hydraulique urbaine dont la part dans le budget est ainsi passée de 2% à 12% entre les périodes 2005-2012 et 2012-2018.

Habitats modernes et habitables et services de base de qualité

L'accès universel à l'énergie est une priorité du Gouvernement. Ainsi la **proportion de la population ayant accès à l'électricité** qui était de 60,6% en 2013, est passée à 69,6% en 2018. Ce résultat s'explique par l'augmentation de la puissance installée entre 2013 et 2018, en rapport au renforcement de la production basée sur le mix énergétique, avec la mise en service de nouvelles centrales solaires en 2018. La stratégie de développement des énergies renouvelables 2016-2020 a été élaborée visant à diversifier les sources de production et à réorienter la politique énergétique nationale.

Concernant l'accès à l'internet, des actions réalisées par les opérateurs de Télécommunication et l'État, à travers les réformes prises dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Sénégal Numérique 2025 pour réduire la fracture numérique, ont permis l'amélioration des infrastructures et la réduction du prix de l'internet. Ainsi, de 17% en 2013, **la proportion de la population utilisant internet** a atteint des proportions appréciables en 2018, se situant à 68,5% en faveur de l'augmentation de plus de 300% du nombre d'abonnés sur la période. Sur le plan des infrastructures de télécommunications, le Sénégal dispose en 2018, de plus de 11 000 km de fibre optique sur l'ensemble du territoire national.

Objectif 2 : Des citoyens bien instruits et une révolution des compétences appuyée par la science, la technologie et l'innovation

Une révolution des compétences appuyée sur l'éducation et les STI

Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité, et de la Transparence de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF_2013-2025) constitue le cadre opérationnel de la politique de l'éducation et de la formation du Sénégal. A travers le PAQUET, le Sénégal vise à assoir un système d'éducation efficace, efficient et conforme aux exigences de développement économique et social mais également à renforcer les orientations de la politique de l'éducation à tous les niveaux d'enseignement conformément aux aspirations de l'Agenda 2063.

Bien qu'une amélioration significative ait été notée pour **le taux net de scolarisation au primaire**, qui est passé de 54,4% en 2013 à 78,41% en 2018, il est à noter que le taux de 2019 ne sera atteint qu'à 88%. Ces résultats s'expliquent par les efforts d'élargissement et de diversification de l'offre éducative, notamment par le programme de modernisation des Daaras, qu'il est nécessaire de renforcer. De fortes disparités sont également notées entre les régions, malgré la mise en œuvre des plans d'accélération de la scolarisation développés avec le PAQEED et l'élargissement de la carte scolaire. Aussi, est-t-il noté, dans toutes les régions du Sénégal, un taux brut de scolarisation des filles plus élevé que celui des garçons avec un indice de parité de 1,14.

Pour ce qui est du préscolaire, et du secondaire, des efforts doivent encore être faits pour accélérer l'augmentation des taux de scolarisation, qui ont atteint respectivement 17,8% et 34% en 2018. Quant à la proportion d'enseignement titulaire de diplôme professionnel en sciences, technologie et maths, elle a connu un accroissement moyen annuel de 11,8%, passant de 16,1% en 2013 à 28,0% en 2018.

Objectif 3 : Des citoyens en bonne santé et bien nourris

Santé et nutrition

Afin d'atteindre l'objectif global dans le domaine de la santé et de la nutrition au niveau national pour une Afrique prospère basée sur la croissance inclusive et le développement durable, le Sénégal met en œuvre depuis 2009, le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2009-2018), mais également le Plan Stratégique de lutte contre la malnutrition et le Plan Stratégique de la Couverture Maladie Universelle (CMU), qui depuis 2013 vise à garantir l'accès de la population à un paquet minimum de soins.

Ainsi, le PNDS s'est inscrit dans la logique d'améliorer et de renforcer l'accès des populations aux services et soins de santé de qualité, notamment, l'engagement de réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelle et infanto-juvénile. A cet effet, le budget affecté à la santé a connu une progression passant de 127,095 milliards FCFA en 2014 à 169,522 milliards FCFA soit une hausse de 33,35%.

Par ailleurs, le Gouvernement a initié des programmes qui vont permettre d'améliorer l'équité territoriale en matière de santé (phase 2 du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) et Programme d'Urgence de Modernisation des Axes frontalières (PUMA)).

C'est ainsi, que les indicateurs de suivi ont connu des améliorations significatives sur la période. **La proportion de femmes âgées de 15-49 ans, utilisant des méthodes modernes de planification familiale**, approchée par **le taux de prévalence contraceptive** est passée de 16% en 2013 à 25,4% en 2018. **Le taux de mortalité maternelle** a beaucoup baissé, mais reste encore élevé. En effet, il est passé de 392 à 236 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2013 et 2018. La baisse du taux de mortalité maternelle a été obtenue grâce à un meilleur accès des groupes vulnérables à des services de santé de qualité, la gratuité des césariennes, l'introduction de la Planification Familiale au niveau communautaire, la formation et le recrutement de personnel (binôme sage-femme + infirmier dans les postes de santé) et la mise en œuvre du programme BAJENU GOX.

Pour ce qui est de la santé infantile, les programmes de survie de l'enfant ont enregistré des résultats acceptables sur la période 2013-2018. **Le taux de mortalité néonatale** est passé de 26‰ en 2010 à 23‰ en 2018, enregistrant une performance de seulement 24% par rapport à la valeur de 2019. **Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans** est passé de 65‰ à 51‰ entre 2013 et 2018. Cette performance s'explique en partie par la hausse de la proportion d'enfants de 12-23 mois complètement vaccinés ainsi que du pourcentage d'enfants (0-59 mois) bénéficiant des services de nutrition.

Par rapport aux maladies transmissibles, le Sénégal a stabilisé depuis 2005, **le taux de prévalence du VIH/SIDA** approché par **l'incidence du VIH /SIDA** autour de 0,5% grâce à la bonne mise en œuvre du Programme national de lutte contre le Sida, malgré une augmentation du nombre de personnes vivant avec le VIH sous Anti Rétro Viraux (PVVIH). Dans la même période, 5 740 nouvelles personnes dépistées séropositives au VIH ont été reçues dans les sites pour des soins et portant le nombre de personnes vivant avec le VIH sous Anti Retro Viraux à 32 703 en 2018. Ce résultat s'explique par le démarrage de la décentralisation de la prise en charge devenue effective dans 118 postes de santé, l'application de la stratégie tutorat des enfants vivant avec le VIH dans 14 sites qui accueillent 904 EVVIH bénéficiaires et 632 tuteurs formés. Par ailleurs, Le Sénégal s'est engagé dans un programme d'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant à l'horizon 2030. Les défis restent essentiellement liés au manque d'informations surtout chez les jeunes et les consommateurs de drogues.

Concernant la tuberculose, l'incidence se stabilise davantage en 2018 avec un ratio de 84 pour 100 000 habitants. Le taux de succès thérapeutique des nouveaux cas toutes formes confondues est de 87% en 2018.

Dans le cadre de la lutte contre le paludisme, grâce aux interventions à haut impact l'incidence s'est établie à 0,15% en 2018 contre 2,7% en 2013. Dans l'optique d'éradiquer le paludisme, la distribution de 8 960 663 moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) pour un coût de 13 milliards de FCFA a permis de baisser le taux prévalence et la mortalité (4 pour 100 personnes atteintes en 2014 à 1 personne en 2018).

Objectif 4 : Des économies transformées et création d'emplois

Croissance économique durable et inclusive

En dehors des grands projets inscrits dans le PSE, permettant d'asseoir une croissance économique inclusive et durable, l'État du Sénégal s'est engagé à faire de l'agriculture un des moteurs de la croissance, à travers la mise en œuvre, depuis 2014, du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), avec comme principal objectif, la construction d'une agriculture compétitive, diversifiée et durable. A cela s'ajoute la création d'un environnement favorable au développement des facteurs de transformation structurelle ainsi qu'un déploiement d'un secteur de l'industrie plus compétitif, porteur de croissance et créateur de richesse.

En 2018, le **taux de croissance du PIB réel** est estimé à 6,7% contre 7,1% en 2017, consolidant, malgré cette légère inflexion due au ralentissement de la croissance dans le sous-secteur agricole, les acquis de la croissance économique, qui est supérieure à 6% depuis 2014. Ce dynamisme de l'activité économique est porté par la poursuite de la mise en œuvre des grands projets d'investissement et le renforcement de l'ensemble des secteurs productifs. En effet, la croissance en 2018 est tirée par les secteurs primaire (+7,9%), secondaire (+6,7%) et tertiaire (+6,3%). Du côté de la demande, la croissance économique a été consolidée du fait essentiellement de la consommation finale et de l'investissement. Ainsi, le PIB par habitant a enregistré une croissance de 13% entre 2014 et 2018.

Fabrication/industrialisation et création de valeur ajoutée grâce à la STI

Le Sénégal a mis en place le Parc Industriel international de Diamniadio d'une superficie de 13 hectares, pour un coût global de 25 milliards. Sa mise en service est effective depuis le 06 février 2018. Il regroupe 7 industries et 5 entreprises de service au total, et emploie un peu plus de 1 000 personnes. Les investissements effectués au sein du PiiD par ces 12 entreprises privées sont évalués à 14 milliards de FCFA. Le PiiD offre aux entreprises industrielles privées des incitations fiscales et non fiscales assorties de services de qualité à travers un guichet unique. Dans le cadre de la phase 2 du PSE, le Parc industriel de sandiara, l'extension du PiiD sur 40 ha et la ZES de Diass seront réalisés.

Le tissu industriel du Sénégal compte aujourd'hui 1 651 entreprises, selon le recensement général des entreprises en 2016, dominé essentiellement par les petites et moyennes entreprises (PME), représentant 92,5% du parc total. Les secteurs d'activité les mieux représentés sont l'agroalimentaire (63%), la mécanique et la métallurgie (10%). La valeur ajoutée industrielle du Sénégal a connu une évolution contrastée depuis 2000. Elle est passée de 17,9% en 2015 à 21,5% en 2018. Le secteur manufacturier a régressé sur les dix dernières années en perdant un point de pourcentage.

Ainsi, la part de la valeur ajoutée réelle des produits manufacturés dans le PIB est passée de 16,6% en 2014 à 17,36% en 2018.

Diversification et résilience de l'économie

Au niveau national, l'indicateur suivi est "*dépenses en recherche et développement en pourcentage du PIB*". En 2016, ce taux atteignait 2,7% du PIB, dépassant ainsi la cible de l'Agenda 2063. Malgré cette performance, les résultats de l'enquête sur l'état des lieux de l'industrie sénégalaise réalisée en 2016 révèlent que bien qu'évoluant dans le territoire sénégalais, certaines industries (10,3%) utilisent une technologie sous licence étrangère. Ce qui indique un relatif retard dans l'évolution technologique de l'industrie sénégalaise.

A l'heure actuelle, l'accélération de l'innovation technologique incite les entreprises à renouveler de manière plus fréquente leurs équipements de production. En effet, cela leur permet de maintenir leur niveau de compétitivité et d'être en phase avec les exigences de la clientèle. A cet égard, 44,8% des entreprises ont déclaré avoir acquis de nouvelles technologies relatives à la transformation de leurs produits tandis que 55,2% n'ont acquis aucune technologie de production.

Hospitalité/Tourisme

Le Sénégal aspire à entrer dans le top cinq des pays touristiques en Afrique et d'atteindre trois millions de touristes par an d'ici à 2023, pour faire du secteur un vecteur de développement économique, social et territorial à travers le relèvement de la qualité et de la diversité de son offre et la promotion de micro-entreprises. Le nombre d'entrées de touristes a augmenté de 66% entre 2014 et 2018, pour se situer à 1 600 000 touristes en 2018. Les recettes touristiques ont ainsi enregistré une forte hausse entre 2013 et 2017 pour s'établir à 620 milliards de FCFA en 2018.

Par ailleurs, les services d'hébergement et de restauration sont restés vigoureux avec une progression de 8,7% de l'activité en 2018, à la faveur d'une bonne orientation du tourisme d'affaires qui a profité de la stabilité relative du pays par rapport aux concurrents de la sous-région.

Le Sénégal offre en outre, de nouvelles perspectives touristiques, en particulier, le tourisme d'affaires et sportif grâce à la mise en service d'infrastructures modernes de standard international. A moyen terme, en sus de la réhabilitation des aéroports régionaux, l'installation des nouvelles stations balnéaires de Mbodiène et de Pointe Sarène, la requalification des sites existants ainsi que la promotion de la destination « Casamance », permettront de rehausser considérablement l'activité du sous-secteur.

Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une production et une productivité renforcées

Productivité et production agricoles

L'Agriculture sénégalaise, au sens large, qui représente environ 20% du PIB et emploie 60 % de la population active, revêt une importance capitale pour les perspectives de développement du Sénégal.

Comme dans la plupart des pays du Sahel, l'alimentation des populations est largement dominée par les céréales, principalement du mil, du sorgho, du maïs et du riz. Les efforts entrepris ont permis de porter le budget global alloué au sous-secteur Agricole à 285,562 milliards en 2018 contre 216,150 milliards en 2014 confirmant ainsi l'option du Gouvernement de mieux orienter les ressources vers l'investissement agricole. Cette performance permet au Sénégal de figurer dans le peloton de tête des pays ayant respecté les engagements des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine à Maputo en 2003, réaffirmés à Malabo en 2014, de consacrer au moins 10% des budgets nationaux à l'Agriculture.

Dans le sous-secteur de l'agriculture, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS 2014-2017) a été adopté et vise à construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable, capable de nourrir au mieux et durablement sur une base endogène, les populations.

L'indicateur A2063 est approché par la productivité apparente du travail (VA agriculture au sens large /Population engagée dans le secteur). Ainsi, cet indicateur a connu une hausse timide entre 2014 et 2018 pour se situer à 1 273 595,8 FCFA, malgré une forte augmentation de la production céréalière constituée principalement de cinq filières (mil, riz, maïs, sorgho, fonio) qui s'est établit à 2 889 023 tonnes en 2018.

Objectif 6 : Économie bleue/des océans pour une croissance économique accélérée

Ressources de la mer

La cible de l'Agenda 2063 est en phase avec l'objectif global de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture qui est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, à la croissance économique et au développement local. D'une manière plus spécifique, les objectifs à atteindre en matière de pêche et d'aquaculture vont principalement dans le sens de : (i) gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats ; (ii) développer l'aquaculture et promouvoir la valorisation de la production halieutique.

En 2018, la contribution du secteur de la pêche est estimée à 10,8% du PIB du secteur primaire. Une croissance annuelle de 3,3% du sous-secteur de la pêche est enregistrée en 2018, comparativement à l'année précédente, tirée par le volet industriel (+25,1%). Ainsi, la valeur ajoutée du secteur de la pêche a connu une hausse pour s'établir à 1,6% du PIB en 2018, contre 1,2% en 2014, soit un indice de performance de 111% par rapport à l'objectif escompté.

Objectif 7 : Des économies et des collectivités durables sur le plan environnemental et soucieuses du climat

Biodiversité, conservation et gestion durable des ressources naturelles

Le Sénégal a élaboré un Cadre National d'Investissement Stratégique en matière de Gestion Durable des Terres (2012 -2026), adossé à une stratégie financière intégrée et validé en 2015. Le Sénégal s'est engagé, à travers les Ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture à accroître annuellement de 5% les superficies de terres sous gestion durable.

La part des terres agricoles soumises à la pratique de la gestion durable des terres a connu une légère baisse entre 2015 et 2018, passant de 12,17% à 11,6% malgré une hausse de la superficie

des terres agricoles sous gestion durable qui est passée de 364 228 ha en 2015 à 384 038,4 ha en 2018. Ce résultat s'explique par une plus grande fréquence d'installation de digues, brises vent, canaux de drainage, cordons pierreux et gabions dans les parcelles et la hausse du nombre de producteurs qui s'adonne à l'épandage de fumier et de compost dans les parcelles et pratiquent le phosphatage de fond et faisant recours aux bio-fertilisants. Par ailleurs, les superficies forestières sous gestion durable (SFGD) sont passées de 1 592 469 ha à 1 710 502 ha entre 2015 et 2016 puis évaluées à 1 893 247 ha en 2017, soit une évolution de 10,7% par rapport à 2016. Cette progression est due aux efforts de reboisement conjugués aux activités d'aménagement et de restauration des terres dégradées.

Objectif 8 : Une Afrique unie (Fédérale ou Confédérée)

Intégration politique et économique

Depuis 2013, le Sénégal a principalement dirigé ses exportations vers le continent africain. En effet, en 2018, les exportations vers l'Afrique se sont chiffrées à 603,7 milliards de FCFA, contre 565,6 milliards de FCFA en 2013. Par ailleurs, la structure des ventes vers le continent africain en 2018, reste essentiellement dominée en plus de ces deux produits (ciment hydraulique et produits pétroliers) par les poissons frais de mer, les bouillons, les cigarettes et les engrais minéraux et chimiques.

Pour ce qui est des importations, les principaux fournisseurs du Sénégal sont, depuis 2013, l'Europe et l'Asie. Le continent africain arrive ainsi à la troisième position avec des importations qui se sont chiffrées à 705,9 milliards de FCFA en 2018 contre 579,7 milliards de FCFA en 2013. Par ailleurs, le Sénégal a importé, en 2017, des pays d'Afrique principalement des huiles brutes de pétrole, des huiles et graisses animales et végétales, des matériels de transport et pièces détachées et des machines et appareils.

L'indice de performance reste cependant faible (12%). Avec la mise en œuvre de la ZLECA, dont la stratégie nationale est en cours de formulation, les échanges intra-africains devraient être boostés à partir de 2020.

Objectif 10 : Des infrastructures de classe mondiale dans toute l'Afrique

Connectivité des communications et de l'infrastructure

Le développement des infrastructures est stratégique pour accroître la productivité, asseoir une économie compétitive, une croissance forte et la mobilité des personnes et des biens. Le développement des différents projets autoroutiers a permis de porter le réseau autoroutier à 226,5 km en fin 2018 (contre 35 km EN 2013). Plusieurs sections de ces autoroutes intègrent les projets communautaires à l'échelle de la région ouest-africaine et du continent. A titre illustratif, les autoroutes Dakar – Aéroport international Blaise Diagne – Sindia (environ 70 km) font partie intégrante de projet d'autoroute Dakar-Abidjan-Lagos de la CEDEAO et du Réseau routier transafricain de l'Union africaine/NEPAD (RTA7 –PIDA).

A cet égard, il convient de souligner que les Présidents Macky SALL et Alassane D. OUATTARA ont désigné par la 51^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenue en juin 2017 à Monrovia comme « Présidents

Champions » pour superviser la mise en œuvre des programmes de développement des corridors Dakar-Abidjan et Abidjan-Lagos respectivement.

Le corridor côtier Dakar-Abidjan, s'étend de Dakar à Abidjan, traverse cinq (5) autres pays Ouest Africains (la Gambie, la Guinée Bissau, la République de Guinée, la Sierra Leone & le Liberia). Il couvre une distance de 3.500 kilomètres. Le projet, dénommé l'autoroute Trans africaine est un des projets prioritaires du PIDA. Une fois achevé, il va relier une autre section d'autoroute qui va de Lagos à la ville portuaire de Mombasa au Kenya en passant par, Yaoundé, Bangui, Kampala et Nairobi, ce qui contribuera ainsi à la libre circulation des personnes et des biens dans le continent renforçant ainsi la cohésion économique, politique et sociale entre les pays et les trois régions traversées.

Du Côté du Sénégal, les sections d'autoroute Dakar AIBD-Mbour et AIBD-Thiès ont été réalisées, soit un linéaire de 110 Km. A moyen terme, il est envisagé la réalisation de la section Mbour-Fatick-Kaolack sur un linéaire de 100 Km.

Dans le domaine des transports ferroviaires, l'État a lancé le projet de Train Express Régional (TER) à écartement standard et sur un linéaire de 55 km, de Dakar à l'Aéroport International Blaise Diagne. La mise en service du premier tronçon (36km) entre Dakar et Diamniadio est prévue en fin décembre 2019.

Dans le même sillage, l'État poursuit ses efforts, avec notamment le bouclage depuis 2018 de l'étude de faisabilité du tronçon de chemin de fer à écartement standard entre Dakar-Tambacounda (465 km) (Partie nationale de la nouvelle ligne de Chemin de fer Dakar-Bamako par le Sud- via Kédougou), grâce au financement de la CEDEAO. Ce projet fait partie du grand projet routier et ferroviaire de l'UA/NEPAD Dakar-Ndjamena-Djibouti (TAH 5 et TAH 6 / PIDA) dont le Président Macky SALL est le « Président Champion ».

La mise en œuvre de la cible relative à l'accès à l'électricité est faite à travers la Lettre de Politique Sectorielle de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE 2013-2017), conformément aux orientations stratégiques du PSE. De façon spécifique, cette vision est traduite par les objectifs suivants : (i) améliorer l'accès à l'électricité, (ii) assurer la sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures et en combustibles domestiques (ii) renforcer la gouvernance du secteur de l'énergie.

Ainsi, la puissance installée qui était de 835 MW en 2013, est passée à 1 248,29 MW en 2018, soit une performance de 115% par rapport à l'objectif escompté. Dans cette dynamique, les efforts entrepris dans la rénovation et le développement des réseaux électriques de Transport/Distribution ont permis une baisse entre 2013 (40, 4) et 2017 (30,6) de l'Énergie Non Distribuée pour se situer à 22 GWh en 2018, entraînant ainsi une diminution du nombre d'heures de coupure de 127,8 h cumulées en 2014 à 17h22mn48s cumulées en fin 2018.

Par ailleurs, le PSE, s'appuie sur le développement de nouveaux moteurs de croissance (Agriculture, agrobusiness, habitat social, mines, tourisme), mais aussi sur la consolidation de moteurs traditionnels de croissance tels que les technologies de l'information et de la communication, qui constitue la locomotive de l'économie numérique. En effet, le Sénégal dispose d'infrastructures et de compétences humaines lui permettant de devenir un pays de référence en Afrique dans le domaine du numérique. L'économie numérique constitue un

secteur déterminant dans le développement économique et social du Sénégal. C'est un levier essentiel de création d'emplois, de démultiplication des gains de productivité et d'accroissement de la compétitivité de tous les secteurs de l'économie, à travers l'offre des biens et services numériques.

C'est dans ce contexte que la Stratégie Sénégal numérique SN2025 a été adoptée en 2015 avec pour ambition de maintenir le Sénégal à sa position de pays leader innovant et ainsi porter la contribution des TIC au PIB à 10% à l'horizon 2025. La SN2025 repose sur trois pré-requis (le cadre juridique et institutionnel, le capital humain et la confiance numérique), et quatre orientations stratégiques (un accès ouvert et abordable aux réseaux et services numériques, une administration connectée au service du citoyen et des entreprises, une promotion d'une industrie du numérique innovante et créatrice de valeurs et une importante diffusion du numérique dans les secteurs économiques prioritaires).

En 2014, le poste « information et communication » a contribué au PIB à hauteur de 5,38%, Cependant, cette contribution est estimée en 2018 à 4,83%, malgré de bonnes performances enregistrées pour les indicateurs de l'économie numérique. Ainsi, le taux de pénétration du mobile qui était de 97,22% en 2013 est passé à 105,3% en 2018 (tenant compte des populations qui détiennent plus d'une puce téléphonique).

Ainsi, les initiatives menées par le Sénégal dénote l'importance accordée au développement des infrastructures et à la réalisation de l'objectif 10 dont le niveau priorité affiche 71%.

Objectif 12 : Mise en place d'institutions fortes et d'un leadership transformateur à tous les niveaux

Institutions et leadership

Pour renforcer l'efficacité et l'efficience de son administration publique, le Sénégal s'est doté d'un certain nombre de dispositions statutaires et d'institutions. Des efforts appréciables sont entrepris pour accroître l'efficience et l'efficacité de la fonction publique. La mise en œuvre d'un fichier unifié des données relatives à l'administration et à la gestion des agents de l'État, ainsi que de l'introduction de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), entrent dans ce cadre. On note par ailleurs une meilleure implication de l'Agence Informatique de l'État dans la rationalisation des effectifs des services publics. Dans le même élan et pour lutter contre la corruption, un dispositif institutionnel (corps de contrôle, OFNAC, COSGAZ, etc.) a été mis en place. Enfin, une vaste réforme de l'administration est engagée.

Ainsi, un premier Forum national de l'Administration regroupant plus de mille quatre cents (1 400) hauts cadres dirigeants de l'Administration a été organisé les 9 et 10 avril 2016. Il a été décidé d'impulser une dynamique de transformation profonde du Service public. Cette réflexion va aboutir à l'adoption d'un Plan de modernisation de l'Administration, assorti d'un Plan d'actions prioritaires 2016-2017.

Les dernières valeurs disponibles pour l'indicateur de suivi sont de 2016. La **proportion de personnes ayant eu au moins une fois à faire à un agent public auquel elles ont versé un pot de vin ou qui leur a demandé un pot de vin au cours des 12 derniers mois** est respectivement de 63,53% et 61,14%.

Objectif 17 : Égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie

Autonomisation des femmes

Le Sénégal a ratifié plusieurs traités internationaux et régionaux de promotion des droits des femmes, dont la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme. De plus, le Sénégal s'est doté d'une Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de genre (SNEEG), qui promeut entre autres l'autonomisation des femmes.

Par ailleurs, la politique d'institutionnalisation du genre dans les administrations publiques a été renforcée avec l'adoption du décret n° 2017-313 du 13 février 2017 créant et rattachant les cellules genre au Secrétariat Général de chaque ministère pour faciliter la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes. Ainsi, le nombre de cellules genre dans les ministères sectoriels est passé de vingt-une (21) en 2016 à vingt-cinq (25) en 2018, ramenant la proportion de ministères disposant de mécanismes de prise en compte du genre à 71,4% en 2018.

Des efforts restent cependant à faire, en témoigne la très faible hausse de la **proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les organes régionaux et locaux**, qui est passée 47,5% en 2015 à 47,68% en 2018.

Violences et discrimination à l'égard des femmes et des filles

Dans le cadre de la lutte contre les Violences basées sur le Genre (VBG), le « Plan d'actions national multisectoriel pour l'éradication des Violences Basées sur le Genre (VBG) et la promotion des droits humains 2017-2021 (PAN/VBG/DH) » est mis en œuvre. Ce dispositif a été renforcé par la mise en place de 13 plateformes régionales de prévention et de prise en charge des VBG et celle des plans d'actions régionaux pour l'accélération de la lutte contre les VBG et la promotion des droits humains.

Ainsi, la **proportion d'enquêtées ayant estimé être victimes de violences physiques** est passée de 7% en 2015 à 5% en 2018.

Aussi, concernant la réduction de toutes les normes sociales et pratiques coutumières néfastes à l'égard des femmes et des filles, l'accélération du programme de l'abandon de l'excision a permis de renforcer l'engagement des communautés pour le changement de normes sociales. En effet, les actions de sensibilisation menées jusque-là, ont permis d'enregistrer au total 6 587 déclarations publiques d'abandon de l'excision et de mariages précoces de communautés dans les régions à forte prévalence (Sédhiou, Kolda, Matam, Kédougou et Tambacounda).

Cependant le rythme de réduction du nombre de filles excisées reste lent. **La proportion de filles et femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation** était estimée à 24,7% en 2014 avant de baisser à 23% en 2018 selon l'EDS-continue (enquête démographique et de santé).

Objectif 18 : Engagement et autonomisation des jeunes et des enfants

Autonomisation des jeunes et droits des enfants

Les différents recensements de la population organisés au Sénégal ont montré l'importance de la population jeune et femme dans la population générale. En effet, 62% de la population ont moins de 25 ans. Et les femmes souvent mal instruites représentent 52% de la population et les jeunes chômeurs âgés de 15 à 34 ans représentent près de 60% du total des chômeurs.

Face à ces défis, l'État a créé des instruments pour accompagner les jeunes tels que la Convention nationale État-Employeurs privés, l'institutionnalisation du Haut Conseil pour l'Emploi. Parallèlement, un Plan d'Actions Opérationnel pour l'Emploi des Jeunes (PAOEJ 2014-2018) a été élaboré et en cours d'actualisation.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de ces programmes ont eu un effet positif sur le taux de chômage des jeunes. En effet, en 2013, **le taux de chômage des personnes de la tranche d'âge 15-34 ans** variaient entre 24,4% et 32,8%, avec pour les femmes, des taux compris entre 40,8% et 47,7%. Ce taux est passé à 14,2% en moyenne sur l'année 2017, selon l'enquête ERI-ESI², dépassant ainsi l'objectif escomptée de plus de 300%.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre les pratiques coutumières néfastes, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine, le Sénégal a fait des progrès dans la promotion et la protection des droits des femmes et de la jeune fille par une révision technique des projets de texte sur les dispositions législatives et réglementaires discriminatoires de relèvement de l'âge du mariage à 18 ans pour la fille conformément à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et au Protocole de Maputo.

Aussi, les activités de sensibilisation et de prévention sur les pratiques néfastes et la mise en place de cinq (5) boutiques de droit en 2018 ont permis une légère baisse des mariages précoces. Mais des efforts restent à faire.

En effet, les différentes enquêtes EDS ont montré que la **proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans** était plutôt élevée. L'âge d'entrée en union des femmes est assez précoce et 8,5% des femmes âgées de 20-24 ans au moment de l'enquête étaient déjà en union avant d'atteindre l'âge de 15 ans contre 28,8% avant l'âge de 18 ans. Selon le rapport de l'UNICEF de 2016 (State of the world's children), 32% des femmes sont mariées avant l'âge de 18 ans et 9% avant l'âge de 15 ans, en 2015.

Objectif 19 : L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires et la coexistence pacifique au niveau mondial

Place de l'Afrique dans le monde des affaires à l'échelle mondiale

C'est en 2004 que le Sénégal a démarré un processus de réforme approfondie de son appareil statistique à travers la loi n°2004-21 du 21 Juillet 2004, pour ensuite engager en 2007, l'élaboration de sa première stratégie nationale de développement de la statistique. Celle-ci,

² Selon la définition du BIT, en 2017, le taux de chômage des jeunes de 15 à 34 ans est estimé à 4,6% au sens strict et 14,2% au sens élargi – ERI-ESI 2017

connue sous l'appellation Schéma Directeur de la Statistique (SDS), a couvert la période 2008-2013. Au terme du SDS, la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), a été élaboré pour couvrir la période 2014-2019.

Un Conseil national de la Statistique a été créé et est présidé par le Chef du Gouvernement, pour donner plus de considération à la politique statistique définie par l'État, et un nouvel organisme statistique central : l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PSE, ainsi que des Agenda internationaux (A2063 et ODD) des initiatives ont été menées pour développer des indicateurs et indices de suivi des politiques publiques, pour une meilleure coordination avec la SNDS. Il s'agit entre autres des indices d'accès aux services sociaux de base, de l'internalisation de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), et de l'Indice de développement humain (IDH) régional.

De plus, un dispositif de suivi-évaluation a été mis en place pour assurer une mise en œuvre réussie de la Stratégie. Aussi, le Sénégal fait partie des premiers pays africains ayant adhéré, en Septembre 2015, au Partenariat mondial pour les données du développement durable (Global Partnership for Sustainable Development Data - GPSDD). Le Sénégal est le quatrième pays d'Afrique à adhérer à la norme spéciale de diffusion de données (NSDD) en 2017, après l'Afrique du sud, l'Ile Maurice et les Seychelles.

Par ailleurs, entre 2014 et 2018, la part du budget national consacré au financement du Système national de Statistiques a connu une augmentation de 103%, soit 96% de performance par rapport à la valeur attendue. En effet, 9,3 milliards de FCFA en 2014, le budget est passé à 24,8% en 2018.

Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement

Marchés des capitaux

Le Sénégal a vite compris les opportunités de financement offertes par le marché financier comme alternative au découvert statutaire de la BCEAO qui était consenti aux États. Les montants levés ont servi en partie à financer les projets et programmes du Plan Sénégal émergent (PSE).

En 2013, le Sénégal avait levé des fonds sur le marché des capitaux régional pour un montant total de 328,7 milliards de FCFA, finançant ainsi 37,8% de ses dépenses d'investissements. En 2018, le Sénégal s'est tourné davantage vers le marché international des eurobonds, levant des fonds pour un montant de 2,2 milliards de \$US. Aucune levée de fonds n'a été faite sur le marché régional.

Système fiscal et recettes du secteur public

Sur la période 2014-2018, la gestion budgétaire s'est articulée autour de la gestion prudente des charges de fonctionnement et du maintien d'un niveau soutenu des investissements structurants, conformément à la politique de rationalisation des dépenses de consommation de l'État.

Des efforts ont été menés dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale et du renforcement du contrôle de la gestion des finances publiques. Les recettes fiscales, qui représentent plus de 90% des recettes budgétaires, sont ainsi passées de 1 482,5 milliards de FCFA à 1 990,4 milliards de FCFA sur la période sous-revue, soit respectivement 15,17% et 18,18% si elles sont rapportées au PIB.

Par rapport à la cible de l'Agenda 2063 relative à la couverture des dépenses de gestion et de développement par les recettes fiscales, le Sénégal est sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de 75%. En effet, ce taux est passé de 63,9% en 2014 à 69% en 2018 et est projeté à 72,3% en 2019.

RECOMMANDATIONS

Le diagnostic des processus d'adaptation, de mise en œuvre et d'élaboration des rapports a permis de faire ressortir les recommandations d'amélioration suivantes :

- Assurer l'intégration complète des objectifs de l'A2063 dans les politiques publiques, notamment dans les lettres de politiques sectorielles de développement (LPSD) ; les plans locaux de développement (PDC et PDD) ; les projets et programmes publics.
- Aligner le cadre de suivi des politiques publiques avec celui de l'A2063 et assurer le renseignement des indicateurs de suivi en réalisant les études et enquêtes nationales appropriées ; renseigner les indicateurs en tenant compte de leur niveau de désagrégation.
- Produire, si nécessaire, des rapports annuels de suivi, en marge du rapport de la RAC, à tous les niveaux (central, déconcentré et décentralisé) ; appuyer les organisations de la société civile pour élaborer des rapports alternatifs thématiques, tenant compte des données locales ; fédérer les organisations de la société civile dans une plateforme de suivi des objectifs.
- faciliter l'appropriation de l'A2063 à l'ensemble des catégories d'acteurs dans une démarche inclusive notamment par la participation des Organisations Communautaires de Base (OCB) ; impliquer les radios communautaires dans la communication au cours de la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques intégrant les objectifs de l'A2063, notamment des plans locaux de développement (PDC et PDD) ; et traduire l'ensemble des Aspirations dans les principales langues nationales.
- renforcer les capacités de toutes les parties prenantes (Services étatiques, parlement, élus locaux, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers) sur la formulation et le suivi de l'A2063, notamment les acteurs de la société civile et les professionnels des médias et les élus locaux.
- assurer la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de l'A2063 au Sénégal.

CONCLUSION

Le Gouvernement du Sénégal, en collaboration avec l'ensemble des catégories d'acteurs, a organisé un processus participatif pour l'élaboration de son premier rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 en 2017. Ce rapport donne la situation de référence des indicateurs et fait l'état d'avancement sur la période 2013-2017. En 2018 et 2019, des rapports annuels ont été préparés dans le contexte de la Revue annuelle conjointe du Plan Sénégal Émergent (PSE).

L'analyse montre que le PSE est un cadre stratégique national de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et permettait de renseigner plus de 60% des indicateurs de suivi, dans sa première phase. A partir de 2019, la seconde phase du PSE (PAP 2019-2023) prend en compte les aspects prioritaires identifiés par l'ensemble des acteurs au développement à travers les politiques sectorielles, les projets et les programmes, afin de couvrir l'intégralité de l'Agenda de développement de l'Afrique.

En effet, la principale contrainte du domaine est liée à la faible disponibilité de certaines données désagrégées, malgré des efforts réalisés ces dernières années. Depuis 2013, un programme d'enquêtes statistiques opérationnalise la Stratégie nationale de développement pour le suivi de l'impact des politiques sur la population, qui est en cours de révision pour tenir compte à la fois des spécificités de l'Agenda 2063 mais aussi celles des ODD.

La seconde phase du PSE (PAP 2019-2023) prendra en compte le tiers des données que le cadre de suivi des politiques publiques ne peut renseigner actuellement. Il s'agira de renforcer les capacités des statistiques sectorielles, la production statistique par la réalisation systématique des enquêtes-ménages (budget-consommation, Enquêtes de suivi de la pauvreté (ESPS), Enquêtes de Démographiques et de Santé classiques (EDS), EDS continue, Enquêtes Nationales sur l'Emploi (ENES), Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH), etc.) et la formation de cadres et techniciens en Statistique.

Aussi, la phase II devra s'appesantir sur l'accélération dans l'exécution des 27 projets et 17 réformes phares pour conduire l'économie vers une transformation structurelle. Pour parachever le processus de développement, la stabilité sociale et l'intégration régionale constituent des opportunités capitales qui permettront au Gouvernement de conduire le débat.

ANNEXES : [Tableau de bord du Sénégal](#)

Modèle de rapport d'étape du premier plan décennal de mise en œuvre (FTYIP) de l'Agenda 2063				
		SENEGAL		
				3,6
UNE AFRIQUE PROSPÈRE FONDÉE SUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE				Indice de performance
Objectif 1 : Un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour toutes les populations africaines				
Domaine d'intervention prioritaire	Cible de l'Agenda 2063	Indicateurs de l'A63		
1. Revenus, emplois et travail décent	1.1.1 Accroître le revenu par habitant d'au moins 30 % en 2013	RNB par habitant	63%	203%
	1.1.2 Réduire le taux de chômage d'au moins 25 % en 2013	Taux de chômage par groupe d'âge et par sexe	342%	
2. Pauvreté, inégalité et faim	1.2.1 Réduire le retard de croissance chez les enfants à 10 % et l'insuffisance pondérale à 5 %.	b) Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	8%	57%
	1.2.2 Réduire de 95 % la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable en 2013.	% de population ayant accès à l'eau potable	106%	
3. Habitats modernes et habitables et services de base de qualité	1.3.1 Accroître l'accès et la consommation d'électricité et d'Internet d'au moins 50 % par rapport aux niveaux de 2013	a) % des ménages ayant accès à l'électricité	50%	353%
		b) % des ménages utilisant l'électricité	0%	

		c) % de la population ayant accès à Internet	1010%	
Objectif 2 : Des citoyens bien instruits et une révolution des compétences appuyée par la science, la technologie et l'innovation				
1. Une révolution des compétences appuyée sur l'éducation et les STI	2.1.1.1 Le taux de scolarisation de la petite enfance est au moins égal à 300 % du taux de 2013.	% d'enfants d'âge préscolaire fréquentant l'école maternelle	10%	130%
	2.1.2 Le taux de scolarisation dans l'enseignement de base est de 100%.	Taux net de scolarisation par sexe et par âge à l'école primaire	88%	
	2.1.3 Augmenter le nombre d'enseignants qualifiés d'au moins 30 % en mettant l'accent sur les STIM.	Proportion d'enseignants qualifiés en sciences ou technologie ou en génie ou en mathématiques par sexe et niveau (primaire et secondaire)	411%	
	2.1.4 L'enseignement secondaire universel (y compris les lycées techniques) avec un taux de scolarisation de 100%.	Taux net de scolarisation dans le secondaire par sexe	12%	
Objectif 3 : Des citoyens en bonne santé et bien nourris				
1. Santé et Nutrition	3.1.1 Accroître d'au moins 30 % les niveaux d'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive en 2013	Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont eu accès à des services de santé sexuelle et reproductive au cours des 12 derniers mois	326%	187%
	3.1.2 Réduire les taux de mortalité maternelle d'au moins 50 % en 2013	a) Taux de mortalité maternelle	133%	
		b) Taux de mortalité néonatale	24%	
		c) Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	72%	
	3.1.3 Réduire l'incidence du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose d'au moins 80 % en 2013	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 habitants	95%	

		Incidence de la tuberculose par 1000 personnes par an	123%	
		Incidence du paludisme pour 1000 par an	315%	
	3.1.4 L'accès aux médicaments antirétroviraux (ARV) est de 100 %.	Pourcentage de la population séropositive éligible ayant accès à un traitement antirétroviral	166%	
Objectif 4 : Des économies transformées et création d'emplois				
1. Croissance économique durable et inclusive	4.1.1 Taux de croissance annuel du PIB d'au moins 7 %.	Taux de croissance du PIB réel	-4%	-4%
2. Fabrication / Industrialisation et création de valeur ajoutée grâce à la STI	4.2.1 La valeur réelle du secteur manufacturier dans le PIB est supérieure de 50 % au niveau de 2013.	Valeur ajoutée manufacturière en % du PIB	15%	15%
3. Diversification et résilience de l'économie	4.3.1 Au moins 1 % du PIB est consacré à la recherche scientifique, technologique et d'innovation et au développement de l'esprit d'entreprise axé sur la STI.	Dépenses de recherche et développement en pourcentage du PIB	450%	450%
4. Hospitality / Tourisme	4.4.1 La contribution du tourisme au PIB en termes réels augmente d'au moins 100 %.	Valeur ajoutée touristique en proportion du PIB	0%	0%
Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une production et une productivité renforcées				
1. Productivité et production agricoles	5.1.1 Doubler la productivité totale des facteurs agricoles	Productivité totale des facteurs agricoles	43%	21%
	5.1.2 Au moins 10 % des petits exploitants agricoles se lancent dans l'agriculture commerciale à petite échelle et au moins 30 % d'entre eux devraient être des femmes.	Pourcentage de petits exploitants agricoles ayant obtenu leur diplôme en agriculture commerciale à petite échelle, par sexe	0%	
Objectif 6 : Économie bleue/des océans pour une croissance économique accélérée				

1. Ressources de la mer et énergie	6.1.1 Une augmentation d'au moins 50 % de la valeur ajoutée dans le secteur de la pêche en termes réels est atteinte d'ici 2023.	Valeur ajoutée du secteur de la pêche (en pourcentage du PIB)	111%	56%
	6.1.2 La contribution des biotechnologies marines au PIB augmente d'au moins 50 % en termes réels par rapport aux niveaux de 2013.	Valeur ajoutée de la biotechnologie marine en % du PIB	0%	
Objectif 7 : Des économies et des collectivités durables sur le plan environnemental et soucieuses du climat				
1. Biodiversité, conservation et gestion durable des ressources naturelles.	7.1.1 Au moins 30 % des terres agricoles font l'objet d'une gestion durable des terres.	Pourcentage des terres agricoles placées sous gestion durable	64%	-51%
	7.1.2 Au moins 17 % des eaux terrestres et intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont préservées.	a) % de zones terrestres et d'eaux intérieures préservées	-167%	
ASPIRATION 2 : UN CONTINENT INTÉGRÉ, POLITIQUEMENT UNI, FONDÉ SUR LES IDÉAUX DU PANAFRICANISME ET DE LA VISION DE LA RENAISSANCE DE L'AFRIQUE				
Objectif 8 : Une Afrique unie (Fédérale ou Confédérée)				
1. Intégration politique et économique	8.1.1 Membre actif de la Zone de libre-échange africaine	Nombre de barrières non tarifaires signalées et éliminées (au moins 50 % des barrières non tarifaires signalées ont été éliminées)	0%	6%
	8.1.2 Le volume des échanges intra-africains est au moins trois fois supérieur au niveau de 2013	Évolution du volume des échanges intra-africains par an	12%	
Objectif 9 : Création et mise en œuvre d'institutions financières et monétaires continentales clés				
1. Institutions financières et monétaires	9.1.1 Accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale	Existence d'une Zone de libre-échange continentale ratifiée par l'ensemble des États membres	0%	0%
Objectif 10 : Des infrastructures de classe mondiale dans toute l'Afrique				

1. Connectivité des communications et de l'infrastructure	10.1.1 Au moins l'état de préparation national pour la mise en œuvre du tronçon manquant de l'autoroute transafricaine est atteint.	% des progrès réalisés dans la mise en œuvre du tronçon manquant de l'autoroute transafricaine	100%	71%
	10.1.2 D'ici 2019, les pays seront au moins prêts à se connecter au réseau ferroviaire africain à grande vitesse.	% des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Réseau ferroviaire à grande vitesse africain	43%	
	10.1.3 Un ciel entièrement ouvert aux compagnies aériennes africaines	Nombre de protocoles sur le ciel ouvert africain mis en œuvre	100%	
	10.1.4 Augmenter la production et la distribution d'électricité d'au moins 50 % d'ici 2020	Nombre de mégawatts ajoutés au réseau national	115%	
	10.1.5 Doubler la pénétration des TIC et leur contribution au PIB	Proportion de la population utilisant des téléphones mobiles	14%	
		% de la contribution des TIC au PIB	-17%	
ASPIRATION 3 : UNE AFRIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA DÉMOCRATIE, DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ÉTAT DE DROIT				
Objectif 11 : Enracinement des valeurs, des pratiques démocratiques, des principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit				
1. Les valeurs et pratiques démocratiques sont la norme	11.1.1 Au moins 70 % des gens croient qu'ils sont habilités et demandent des comptes à leurs dirigeants.	% de personnes qui estiment qu'il existe des mécanismes et des institutions de contrôle efficaces pour obliger leurs dirigeants à rendre des comptes	-167%	-117%
	11.1.2 Au moins 70 % de la population estime que la presse / l'information est libre et que la liberté d'expression est une réalité	% des personnes qui perçoivent la liberté de la presse.	-167%	
	11.1.3 Au moins 70 % de la population estime que les élections sont libres, équitables et transparentes.	% des personnes qui pensent que les élections sont libres, équitables et transparentes.	-167%	

	11.1.4 La Charte africaine de la démocratie est signée, ratifiée et internalisée d'ici 2020.	-Signed	100%	
		- Ratified	0%	
		- Integrated the African Charter on Democracy	0%	
Objectif 12 : Mise en place d'institutions fortes et d'un leadership transformateur à tous les niveaux				
1. Institutions et Leadership	12.1.1 Au moins 70 % du public reconnaît que la fonction publique est professionnelle, efficace, réceptive, responsable, impartiale et non corrompue.	Proportion de personnes qui ont eu au moins un contact avec un agent public et qui ont versé un pot-de-vin à un agent public ou à qui ces agents publics ont demandé un pot-de-vin au cours des douze mois précédents	11%	11%
ASPIRATION 4 : UNE AFRIQUE EN PAIX ET SÛRE				
Objectif 13 : Préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité				
Maintien et restauration de la paix et de la sécurité	13.1.1 Le niveau des conflits liés à l'ethnicité, à toutes les formes d'exclusion et aux différences religieuses et politiques représente au plus 50 % des niveaux de 2013.	Décès liés aux conflits pour 100 000 habitants	0%	0%
Objectif 14 : Une Afrique stable et en paix				
1. Structure institutionnelle des instruments de l'UA sur la paix et la sécurité	14.1.1 Faire taire les armes d'ici 2020	Nombre de conflits armés	0%	0%
Objectif 15 : Une Architecture africaine de paix et de sécurité pleinement fonctionnelle et opérationnelle				
1. Mise en œuvre effective des piliers de l'APSA	15.1.1 Le Conseil national pour la paix est établi d'ici 2016.	Existence d'un Conseil national pour la paix	100%	100%
ASPIRATION 5 : UNE AFRIQUE À IDENTITÉ CULTURELLE FORTE, AYANT DES VALEURS, UNE ÉTHIQUE ET UN PATRIMOINE COMMUNS				
Objectif 16 : Grande importance accordée à la renaissance culturelle africaine				

1. Valeurs et idéaux du panafricanisme	16.1.1 Au moins 60 % du contenu des programmes d'enseignement porte sur la culture, les valeurs et les langues autochtones africaines et s'adresse aux écoles primaires et secondaires.	Proportion du contenu des programmes sur la culture, les valeurs et les langues autochtones africaines dans les écoles primaires et secondaires	-167%	-167%
ASPIRATION 6 : UNE AFRIQUE DONT LE DÉVELOPPEMENT EST AXÉ SUR SES CITOYENS, PUISANT DANS LE POTENTIEL DE SES POPULATIONS				
Objectif 17 : Égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie				
1. Autonomisation des femmes	17.1.1 Égalité des droits économiques des femmes, y compris le droit de posséder et d'hériter de biens, de signer un contrat, d'épargner, d'enregistrer et de gérer une entreprise et de posséder et gérer un compte bancaire d'ici 2026	Proportion de femmes dans la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur les terres agricoles	-167%	-4%
	17.1.2 Au moins 30 % des élus aux niveaux local, régional et national sont des femmes ainsi que dans les institutions judiciaires.	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les organes régionaux et locaux	159%	
2. Violence et discrimination à l'égard des femmes et des filles	17.2.1 Réduire d'au moins 20 % les niveaux de violence faite aux femmes et aux filles en 2013	Proportion de femmes et de filles victimes de violences sexuelles et physiques	238%	95%
	17.2.2 Réduire de 50 % toutes les normes sociales et pratiques coutumières néfastes à l'égard des femmes et des filles et celles qui favorisent la violence et la discrimination à leur égard	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des mutilations génitales féminines/excision, par âge	23%	

	17.2.3 Éliminer tous les obstacles à la qualité de l'éducation, de la santé et des services sociaux pour les femmes et les filles d'ici 2020.	Proportion d'enfants dont les naissances sont enregistrées au cours de la première année	25%	
Objectif 18 : Engagement et autonomisation des jeunes et des enfants				
1. Autonomisation des jeunes et droits des enfants	18.1.1.1 Réduire le taux de chômage des jeunes d'au moins 25 % en 2013, en particulier des jeunes femmes.	Taux de chômage des jeunes, par sexe	339%	133%
	18.1.2 Mettre fin à toutes les formes de violence, d'exploitation du travail des enfants, de mariage des enfants et de traite des êtres humains	% d'enfants engagés dans le travail des enfants	167%	
		% d'enfants engagés dans un mariage d'enfants	11%	
		% d'enfants victimes de la traite des êtres humains	0%	
18.1.3 La mise en œuvre intégrale des dispositions de la Charte africaine des droits de la jeunesse est réalisée.	Niveau de mise en œuvre des dispositions de la Charte africaine des droits de la jeunesse par les États membres	0%		
ASPIRATION 7 : UNE AFRIQUE, EN TANT QU'ACTEUR ET PARTENAIRE FORT, UNI, RÉSILIENT ET INFLUENT DANS LE MONDE				
Objectif 19 : L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires et la coexistence pacifique au niveau mondial				
1. Place de l'Afrique dans le monde des affaires à l'échelle mondiale	19.1.1 Le système statistique national est entièrement fonctionnel	Adoption d'une législation statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle.	167%	121%
		Proportion du budget national consacrée à la mise en œuvre d'un système statistique fonctionnel	96%	
		Existence d'arrangements institutionnels formels pour la coordination de l'établissement des statistiques officielles	100%	
Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement				

1. Marchés des capitaux	20.1.1 Le marché national des capitaux finance au moins 10 % des dépenses de développement	Part des dépenses de développement financées par les marchés de capitaux nationaux	0%	0%
2. Système fiscal et recettes du secteur public	20.1.2 Les recettes fiscales et non fiscales de tous les niveaux de gouvernement devraient couvrir au moins 75 % des dépenses courantes et de développement.	Recettes fiscales totales en % du PIB	8%	8%
3. Aide au développement	20.1.3 La part de l'aide dans le budget national représente au maximum 25 % du niveau de 2013.	APD totale en pourcentage du budget national	140%	-13%
		Ressources mobilisées grâce à des mécanismes de financement innovants en % du budget national	-167%	